

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N°18/2025

Objet : Régie de recettes du camping municipal

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
Vu le décret N° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance N° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modification de diverses dispositions relatives aux comptes publics,
Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020/30 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté N°18/2018 en date du 30 mai 2018 instituant une régie de recettes pour le camping municipal et l'arrêté N°6/2019 en date du 30 avril 2019 fixant les dates d'ouverture du camping,
Considérant que la Commune d'AIXE SUR VIENNE a confié la gestion du camping municipal à la SAS Entreprise FRERY par convention de mandat en date du 23 décembre 2024,

ARRÊTE :

Article premier :

La régie de recettes instituée pour le camping municipal d'AIXE SUR VIENNE est clôturée à compter du 1^{er} mai 2025.

Article 2 :

Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Aixe-sur-Vienne, le 28/07/2025

Le Maire,

René ARNAUD

